

QUITTANCE DE LOYER - AVRIL 2019

Adresse de la location :

Résidence Sainte Cécile - Appt 16
40 rue Cuvier – 31100 Toulouse

Je soussigné Patrice Delpy, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Mr Houllier Fabrice, la somme de quatre cent vingt euros / 420 €, au titre du paiement du loyer et de trente euros / 30 € concernant les charges du bien pour la période de location du 01/04/2019 au 30/04/2019 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement

| | | |
|--------------------------|------------|--------------|
| Loyer : | 420 | euros |
| Provision pour charges : | 30 | euros |
| Total du loyer : | 450 | euros |

Fait à Toulouse, le 8 Avril 2019.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant cinq ans par le locataire (article 2224 du Code civil)